

Faits saillants financiers de 2023

L'Ordre Indépendant des Forestiers
Exercice terminé le 31 décembre 2023

Faits saillants financiers de 2023

Faits saillants financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023
(tous les montants sont en dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aperçu des principaux résultats

États-Unis

Total des ventes pondérées annualisées

61,8 \$

millions de dollars américains

Canada

Total des ventes pondérées annualisées

36,8 \$

millions de dollars canadiens

Royaume-Uni

Total des ventes pondérées annualisées

101,2 £

millions de livres sterling

Les ventes pondérées annualisées sont composées de 100 % des primes et des dépôts réguliers et de 10 % des primes et des dépôts uniques et des rentes. Les ventes pondérées annualisées sont également exprimées en monnaie constante. Il s'agit d'une mesure des ventes qui offre une plus grande comparabilité entre les périodes de présentation de l'information financière, puisque l'incidence des fluctuations des cours de change découlant de la conversion des monnaies fonctionnelles en dollars canadiens est exclue. Il n'existe pas de mesure conforme aux IFRS directement comparable.

Total des primes

1,5 \$

milliard

Ce montant correspond au total des primes brutes d'assurance vie et de rentes payées ou dues à la Financière Foresters au cours de l'exercice par les titulaires de certificats ou de contrats. Il n'existe pas de mesure conforme aux IFRS directement comparable.

Certificats et contrats en vigueur

2,6

millions

Ce chiffre correspond au nombre total de certificats et de contrats qui sont actifs ou « en vigueur » à la Financière Foresters et au sein de ses filiales.

Total du résultat global

154,1 \$

millions

Le total du résultat global est une mesure de rentabilité de l'entreprise, provenant principalement des revenus d'assurance, du rendement net des placements et de l'incidence des marchés financiers, y compris les fluctuations des cours de change.

Surplus

2,0 \$

milliards

Le surplus correspond à la valeur de nos actifs diminuée de nos obligations financières envers les membres et d'autres parties. Un solide surplus permet avant tout à la Financière Foresters de faire face à l'instabilité de la conjoncture et lui donne l'occasion d'investir dans l'accroissement de ses activités au moyen de l'augmentation des activités de vente et d'acquisition. En outre, pour soutenir les objectifs de Foresters, une partie du bénéfice découlant du surplus est utilisée pour financer les bénéfices de membre et l'investissement dans les collectivités.

Notation de solidité financière d'AM Best pour la 23^e année consécutive¹

A

Excellente

La notation de solidité financière d'AM Best indique la capacité relative d'un assureur à respecter ses obligations d'assurance en cours.

¹ Une notation de solidité financière « A » (excellente) est attribuée aux sociétés dont la capacité à remplir leurs obligations d'assurance continue à l'égard des assurés est solide et qui ont, dans l'ensemble, un excellent bilan, une performance opérationnelle de premier ordre et un profit d'entreprise de grande qualité selon les normes mises de l'avant par A.M. Best Company. A.M. Best attribue des notations de A++ à F, A++ et A+ étant des notations « supérieure » et A et A - étant des notations « excellente ». En 2023, A.M. Best a attribué à Foresters, compagnie d'assurance vie, filiale de Foresters, une notation de solidité financière de « A » (excellente). Le 17 août 2023, lorsque A.M. Best a attribué la notation de L'Ordre Indépendant des Forestiers (la « Financière Foresters »), et de sa filiale Foresters, compagnie d'assurance vie, elle a expliqué que les prévisions à l'égard de toutes les notations sont « stables », ce qui signifie qu'il est improbable que les notations soient modifiées dans un avenir proche, en supposant que notre solidité financière est maintenue et que nos activités s'accroissent. Se reporter au site ambest.com pour consulter les plus récentes notations.

Ratio du TSAV

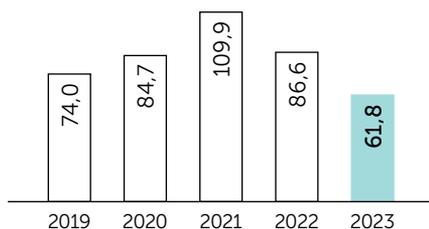
195 %

Le ratio du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance vie (« TSAV ») est une mesure en matière de suffisance du capital pour les sociétés d'assurance vie établie par le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF ») du Canada. Il s'agit d'une mesure utilisée pour vérifier que les assureurs disposent d'un capital suffisant pour leur permettre de respecter leurs obligations financières.

Ventes

États-Unis

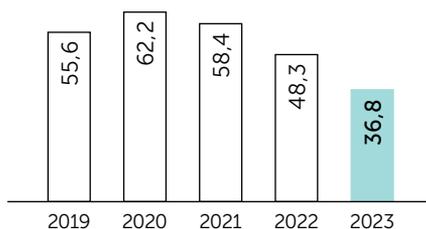
Total des ventes pondérées annualisées
(en millions de dollars américains)



Aux États-Unis, le total des ventes pondérées annualisées s'est chiffré à 61,8 millions de dollars, soit une baisse de 28,7 % par rapport à l'exercice précédent en raison des pressions inflationnistes sur les ménages du marché intermédiaire et de la hausse des taux d'intérêt hypothécaires. Cette situation a entraîné une diminution des ventes de produits d'assurance vie temporaire, compensée en partie par la montée des ventes de produits d'assurance vie entière.

Canada

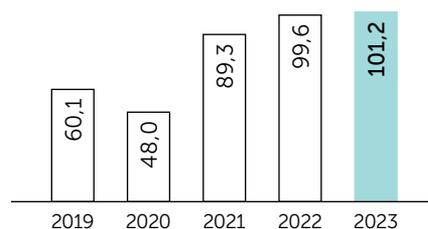
Total des ventes pondérées annualisées
(en millions de dollars canadiens)



Au Canada, les ventes pondérées annualisées ont totalisé 36,8 millions de dollars, soit une baisse de 23,7 % par rapport à l'exercice précédent attribuable à la diminution des ventes de produits d'assurance vie sans examen médical et d'assurance maladies graves à émission simplifiée, compensée en partie par l'augmentation des ventes de produits d'assurance permanente à tarification complète.

Royaume-Uni

Total des ventes pondérées annualisées
(en millions de livres sterling)

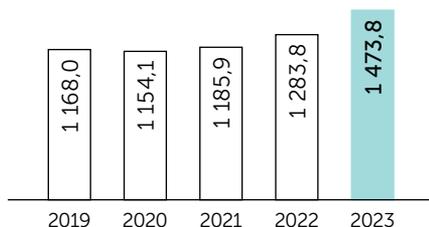


Le total des ventes pondérées annualisées au Royaume-Uni s'est établi à 101,2 millions de livres sterling, ce qui représente une hausse de 1,7 % par rapport à l'exercice précédent attribuable aux fortes ventes dans les placements réguliers liés aux petits émetteurs et aux unités au titre des régimes de retraite, y compris les réinvestissements de Child Trust Funds, mais la croissance des ventes a été influencée par la pression sur les finances des consommateurs.

Principaux résultats

Total des primes

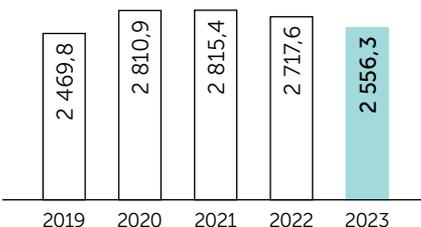
(en millions de dollars canadiens)



Le total des primes brutes d'assurance vie s'est établi à presque 1,5 milliard de dollars, soit une hausse de 14,8 % par rapport à l'exercice précédent qui s'explique par une composition des ventes favorable.

Certificats et contrats en vigueur

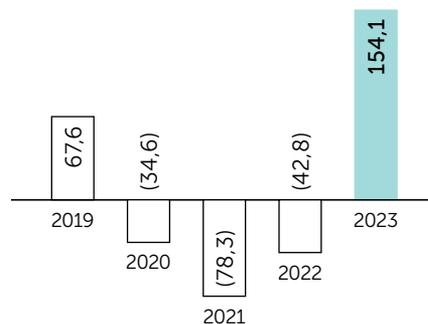
(en milliers)



Au 31 décembre 2023, la Financière Foresters avait 2,56 millions de certificats et de contrats en vigueur. L'augmentation du nombre de certificats et de contrats en vigueur en 2020 est attribuable à l'acquisition de Halifax Child Trust Funds au Royaume-Uni alors que la diminution des deux dernières années est due à l'arrivée à échéance de Child Trust Funds.

Total du résultat global²

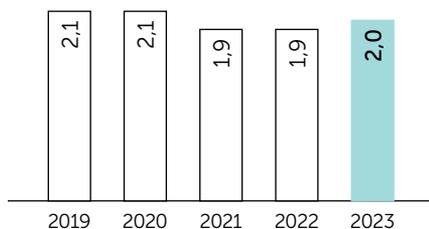
(en millions de dollars canadiens)



Il s'agissait de la première année où Foresters présentait son information financière conformément à la nouvelle norme comptable IFRS 17. Foresters a affiché un total du résultat global élevé de 154,1 millions de dollars en raison de solides résultats en matière de services d'assurance et de rendements favorables des placements.

Surplus³

(en milliards de dollars canadiens)



Le surplus consolidé s'établissait à 2,0 milliards de dollars à la clôture de 2023. Nos ratios de capital sont restés solides grâce à un ratio du TSAV de 195 %, largement supérieur à la moyenne établie pour les sociétés d'assurance vie canadiennes, qui était de 136 % au 31 décembre 2023.¹

¹ Bureau du surintendant des institutions financières Canada (« BSIF »), Données financières pour les sociétés d'assurance vie, Total Sociétés d'assurance vie canadiennes, Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance vie (TSAV).

² L'exercice 2022 a été retraité à des fins de conformité à la nouvelle norme IFRS 17, Contrats d'assurance. L'exercice 2021 et les exercices précédents sont présentés conformément à la norme IFRS 4.

³ L'exercice 2020 et les exercices précédents sont présentés conformément à la norme IFRS 4.

États consolidés résumés du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, avec chiffres correspondants de 2022 (en millions de dollars canadiens)

	2023	2022 (ajusté)
Produits des activités d'assurance	903 \$	883 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance	(868)	(836)
Produits nets (charges nettes) afférents aux contrats de réassurance détenus	40	46
Résultat des activités d'assurance	75	93
Produit d'intérêts sur les actifs financiers non évalué à la JVRN	-	45
Revenu (perte) net(te) de placement	563	(1 287)
Résultat net de placement, compte non tenu du résultat des fonds distincts	563	(1 242)
Revenu net (perte nette) de placement lié(e) à l'actif net des fonds distincts	647	(605)
Variations financières liées au passif net des fonds distincts	(647)	605
Résultat de placement net des fonds distincts	-	-
Rendement des placements	563	(1 242)
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance	(475)	1 485
Produits nets (charges nettes) liés aux contrats de réassurance détenus	78	(178)
Variation des passifs au titre des contrats de placement	(1)	(1)
Résultat financier net	165	64
Revenus d'honoraires et autres produits d'exploitation	113	109
Charges d'exploitation	(159)	(159)
Investissement dans les activités mutualistes	(16)	(14)
Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles	-	(48)
Total des autres produits et charges	(62)	(112)
Bénéfice net (perte nette) avant l'impôt sur le résultat	178	45
Impôt sur le résultat exigible	(9)	(14)
Impôt sur le résultat différé	21	47
Total de l'impôt sur le résultat	12	33
Bénéfice net (perte nette) découlant des activités poursuivies	190	78
Bénéfice net (perte nette) découlant des activités abandonnées	1	(4)
Total du résultat net	191 \$	74 \$
Autres éléments du résultat global		
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés au résultat net</i>		
Gains (pertes) de réévaluation au titre des régimes d'avantages du personnel, déduction faite de la charge d'impôt sur le résultat	(13)	(45)
Profits nets latents (pertes nettes latentes) sur les biens, déduction faite de l'impôt sur le résultat	-	6
Total des éléments qui ne seront pas reclassés au résultat net	(13)	(39)
<i>Éléments reclassés ou susceptibles d'être reclassés ultérieurement au résultat net</i>		
Profits de change nets latents (pertes de change nettes latentes)	(24)	82
Profits nets latents (pertes nettes latentes) sur les actifs disponibles à la vente ou les titres de créance évalués à la JVAERG, déduction faite d'un recouvrement d'impôts sur le résultat	-	(160)
Total des éléments reclassés ou susceptibles d'être reclassés ultérieurement au résultat net	(24)	(78)
Total des autres éléments du résultat global	(37)	(117)
Total du résultat global	154 \$	(43) \$

États consolidés résumés de la situation financière

Au 31 décembre 2023, avec chiffres correspondants de 2022 (en millions de dollars canadiens)

	Au 31 déc 2023	Au 31 déc 2022 (ajusté)	Au 1 ^{er} jan 2022 (ajusté)
Actifs			
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	246 \$	280 \$	195 \$
Actifs financiers évalués à la juste valeur	7 130	6 770	8 174
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	8	8	4
Contrats de réassurance détenus	816	653	737
Revenu de placement à recevoir	55	53	50
Autres actifs	97	110	68
Immobilisations corporelles	13	16	18
Actifs d'impôt exigible	20	23	54
Actifs d'impôt différé	63	42	17
Actifs au titre de droits d'utilisation	5	18	12
Actifs au titre des avantages du personnel	-	-	26
Goodwill et immobilisations incorporelles	79	87	136
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	-	-	78
Placements nets pour le compte des porteurs de parts liés aux fonds distincts et des titulaires de contrats liés aux parts	8 353	7 808	8 775
Total des actifs	16 886 \$	15 868 \$	18 344 \$
Passifs			
Passifs relatifs aux contrats d'assurance – compte non tenu des fonds distincts	5 908 \$	5 578 \$	7 012 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance – fonds distincts	74	73	84
Passifs d'impôt exigible	1	2	-
Passifs d'impôt différé	7	8	35
Autres passifs	218	213	230
Obligations locatives	17	35	31
Dette subordonnée	248	248	248
Obligations au titre des avantages du personnel	61	58	47
Passifs relatifs aux contrats de placement – compte non tenu des passifs nets au titre des fonds distincts	29	30	35
Passifs relatifs aux contrats de placement – passifs nets au titre des fonds distincts	8 280	7 734	8 691
Total des passifs	14 843 \$	13 979 \$	16 413 \$
Surplus			
Résultats non distribués	1 837 \$	1 770 \$	1 634 \$
Cumul des autres éléments du résultat global	206	119	297
Total du surplus	2 043 \$	1 889 \$	1 931 \$
Total des passifs et du surplus	16 886 \$	15 868 \$	18 344 \$

Les états financiers consolidés complets sont disponibles à [foresters.com](https://www.foresters.com) sous l'intitulé « Capacité financière »

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés

1. Base de présentation des états financiers consolidés résumés

L'état consolidé résumé de la situation financière et l'état consolidé résumé du résultat global ont été tirés des états financiers consolidés de L'Ordre Indépendant des Forestiers (la « Financière Forestiers »), qui sont dressés conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board pour refléter de façon abrégée la situation financière de la Financière Forestiers et les résultats d'exploitation. Les critères appliqués par la direction dans la préparation de ces états financiers consolidés résumés sont les suivants :

- les informations contenues dans les états financiers consolidés résumés sont conformes aux informations correspondantes présentées dans les états financiers consolidés audités; et
- les états consolidés résumés des variations des capitaux propres, les tableaux résumés des flux de trésorerie, les méthodes comptables significatives et les autres renseignements explicatifs n'ont pas été présentés, étant donné que les informations pertinentes peuvent être obtenues dans les états financiers consolidés audités.

L'état consolidé résumé de la situation financière et l'état consolidé résumé du résultat global ne constituent qu'un sommaire des informations contenues dans les états financiers consolidés de la Financière Forestiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ils ne contiennent pas toutes les informations requises pour permettre une compréhension aussi complète des résultats et de la situation de la Financière Forestiers que celle qui résulterait de la lecture des états financiers consolidés complets pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les états financiers consolidés complets sont disponibles à www.foresters.com sous l'intitulé « Capacité financière ».

2. Mise en œuvre de l'IFRS 17 et de l'IFRS 9

Le 1^{er} janvier 2023, la Financière Forestiers a adopté l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* et l'IFRS 9, *Instruments financiers*, à compter du 1^{er} janvier 2023 et les a appliquées rétrospectivement. L'IFRS 17 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de communication de l'information des contrats d'assurance. L'état financier résumé a été ajusté à des fins de conformité à l'IFRS 17 pour 2022 et a présenté un troisième état de la situation financière au 1^{er} janvier 2022. La période comparative n'a pas été retraitée à des fins de conformité à l'IFRS 9 et les écarts de valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers attribuables à l'adoption de l'IFRS 9 sont comptabilisés dans les résultats non distribués au 1^{er} janvier 2023. L'adoption de l'IFRS 9 n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Financière Forestiers au 1^{er} janvier 2023.

Pour de plus amples renseignements, y compris l'évaluation et le classement des soldes d'ouverture, il y a lieu de se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés annuels de 2023.

3. Base d'évaluation

Les états financiers consolidés de la Financière Forestiers ont été dressés selon le coût historique, à l'exception des éléments importants suivants de l'état de la situation financière :

- Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur;
- Les actifs et les obligations au titre des avantages du personnel représentent la situation de capitalisation de ces régimes, laquelle est calculée comme étant la différence entre les actifs des régimes à leur juste valeur et la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies;
- Les contrats d'assurance et de réassurance détenus sont calculés au moyen de la valeur actuelle, comme l'exige l'IFRS 17. Cette méthode tient compte de la projection d'événements futurs pour déterminer le

montant des actifs présentement requis en vue de couvrir toutes les obligations futures et elle nécessite une part importante de jugement, y compris les hypothèses utilisées pour leur évaluation;

- Les terrains et les immeubles sont évalués à leur juste valeur;
- Le goodwill est initialement évalué comme étant l'excédent du prix d'achat pour l'acquisition d'une filiale sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est comptabilisé au coût diminué du cumul des pertes de valeur, lesquelles sont évaluées annuellement. Le coût initial des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à sa juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, ces immobilisations sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, qui sont testés lorsque des indicateurs sont présents et annuellement pour les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéfinie.

4. Monnaies étrangères

Les monnaies fonctionnelles des filiales et succursales situées à l'étranger ont été converties au dollar canadien. Tous les actifs et les passifs sont convertis au cours de change de clôture à la date du bilan, tandis que les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice. Les gains et pertes de change cumulés sont présentés de manière distincte dans les comptes des écarts de conversion, qui constituent une composante distincte du cumul des autres éléments du résultat global (le « CAERG »).

Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers résumés

Aux membres du conseil d'administration de L'Ordre Indépendant des Forestiers

Opinion

Les états financiers consolidés résumés de L'Ordre Indépendant des Forestiers (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état consolidé résumé de la situation financière au 31 décembre 2023;
- l'état consolidé résumé du résultat global pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes;

(ci-après, les « états financiers résumés ») sont tirés des états financiers consolidés audités de L'Ordre Indépendant des Forestiers, au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date.

À notre avis, les états financiers résumés ci-joints sont cohérents, dans tous leurs aspects significatifs, avec les états financiers consolidés audités, conformément aux critères énoncés à la note 1 des états financiers résumés.

États financiers résumés

Les états financiers résumés ne fournissent pas toutes les informations requises par les normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board. La lecture des états financiers résumés et du rapport des auditeurs sur ceux-ci ne saurait par conséquent se substituer à la lecture des états financiers consolidés audités de l'entité et du rapport de l'auditeur sur ces états.

Les états financiers consolidés audités et notre rapport sur ces états

Dans notre rapport du 23 février 2024 :

- nous avons exprimé une opinion non modifiée sur les états financiers consolidés audités;
- nous avons inclus un paragraphe d'observations faisant référence aux ajustements de l'information comparative découlant de l'adoption rétrospective complète d'un changement de méthode comptable relativement à l'IFRS 17 et l'IFRS 9;
- nous avons inclus un paragraphe sur d'autres points faisant référence à notre audit des ajustements effectués aux fins de l'ajustement de certaines informations comparatives.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans les faits saillants financiers de 2023, autres que les états financiers résumés et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers résumés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers résumés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers résumés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans les faits saillants financiers de 2023, autres que les états financiers résumés et le rapport de l'auditeur sur ces états, à la date du présent rapport des auditeurs.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction pour les états financiers résumés

La direction est responsable de la préparation des états financiers résumés conformément aux critères énoncés dans les notes afférentes aux états financiers résumés.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indiquant si les états financiers résumés sont cohérents, dans tous leurs aspects significatifs, avec les états financiers audités, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre conformément à la Norme canadienne d'audit (NCA) 810, *Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés*.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 23 février 2024

Rapport de l'actuaire désigné

Aux membres du conseil d'administration de L'Ordre Indépendant des Forestiers

J'ai évalué le montant du passif de L'Ordre Indépendant des Forestiers figurant dans les états financiers consolidés établis selon les Normes internationales d'information financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

À mon avis, le montant du passif des polices est approprié à cette fin. L'évaluation est conforme à la pratique actuarielle reconnue au Canada et les états financiers consolidés présentent une image fidèle des résultats de mon évaluation.

Ces états financiers consolidés résumés ne contiennent pas toutes les informations requises selon la pratique actuarielle reconnue. Le lecteur doit garder à l'esprit que ces états financiers risquent de ne pas convenir à ses fins. Pour obtenir de l'information complémentaire sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la Financière Forestiers, il y a lieu de se reporter aux états financiers consolidés complets correspondants.



Trudy Engel, F.S.A., F.C.I.A.
Fellow, Institut canadien des actuaires
Toronto, Canada
Le 23 février 2024

Aux membres canadiens : Veuillez noter que nous avons mis à jour notre politique de confidentialité canadienne, que vous pouvez consulter en tout temps à l'adresse foresters.com/fr-ca/information-juridique. Vous pouvez également nous appeler au 1 800 828 1540 pour demander un exemplaire.

La description des bénéfices de membre que vous pourriez obtenir repose sur l'hypothèse que vous êtes un membre de la Financière Forestiers. Les bénéfices de membre de la Financière Forestiers sont non contractuels, assujettis à des conditions d'admissibilité, à des définitions et à des restrictions particulières à chaque bénéfice, et peuvent être modifiés ou annulés sans préavis ou cesser d'être offerts. Certains de ces bénéfices peuvent être administrés par des tiers. Pour obtenir plus de détails, consultez foresters.com. La Financière Forestiers, Forestiers, Forestiers Aide, Moments de Forestiers, Forestiers Renouveau, Forestiers Go, le logo de Forestiers Go et Aider est notre raison d'être sont des noms commerciaux et des marques de commerce de L'Ordre Indépendant des Forestiers (une société de secours mutuel, 789, chemin Don Mills, Toronto (Ontario) Canada M3C 1T9) et de ses filiales. MB768 200898 FR 05/24